L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR

JEROME BAYON,

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 27 DECEMBRE 1834.

INTERIEUR.

NLLE-ORLEANS, 27 décembre 1834.

Pour les avis d'encan et autres, voyez le supplément.

La seconde annonce de M. Elliot doit avoir lieu demain. Nous sommes charmés d'apprendre que le bel emplacement situé derrière la maison du gouvernement, a été décoré de vert, hautement et agréable. Par la situation agréable de cet emplacement, qui est à proximité des deux parties de la population de cette ville, nous aimons à croire que M. Elliot aura une recette plus brillante qu'à sa première ascension.

Nous avons assisté aux représentations de M. Brown, et nous pouvons assurer que les exercices de sa troupe, qui est composée avec un soin remarquable, méritent d'attirer l'attention du public. Plusieurs des écuyers sont d'une force et d'une agilité peu communes, et quelques uns d'entr'eux exécutent sur la corde tendue et sur la corde lâche des tours d'une adresse étonnante. Mais ce qui excite surtout l'intérêt, ce sont les deux enfants de M. Flutieux, acrobate distingué, qui, malgré leur âge si tendre, est parvenu à leur inspirer assez d'audace et de confiance pour braver tous les dangers de sa périlleuse profession.

Mademoiselle Millot, du Théâtre d'Orléans, continue à obtenir du brillant succès dans le *Tailleur et la Fée*, vaudeville plein d'esprit, destiné à honorer le talent et le plaisant de Béranger.

ACTE DE DEMOCRATIE!!

Le bal annoncé, a eu lieu avant hier soir, sous les Arcades de Bienville; la société était nombreuse, et la salle élégamment décorée; le but qu'on s'était proposé, était un acte de bienfaisance, aussi l'inclémence de la saison n'a pu empêcher notre population généreuse d'y prendre part. L'après-midi de la recette, après en avoir prélevé les dépenses, se montant à 452 piastres 37 cents, a été remis entre les mains des directeurs de l'Asyle des Orphelins, pour le bénéfice de l'institution qu'ils représent, et ces Messieurs, au nom des petits infortunés confiés à leurs soins, offrent leurs sincères remerciements à tous les citoyens qui ont contribué à cette bonne œuvre.

ENCORE DU CONSEIL DE VILLE.

Cet esprit d'opposition et d'inimitié qui existe chez certains membres du Conseil de Ville, n'avance nullement les travaux de la corporation, pas plus que les améliorations que l'on a droit d'attendre et que notre ville réclame si impérieusement. Si notre mémoire nous est fidèle, il y aujourd'hui deux semaines que le Conseil n'a pas siégé. Le motif qui a empêché la séance de samedi dernier est l'absence spontanée d'un membre qui a fait manquer le quorum; prévoyant qu'il allait se trouver en minorité, sur le renvoi par le maire, d'une résolution concernant cette métamorphose de la chambre en appel par le capitaine de la garde de ville, en dit bureau pour le voyer, que le membre du 4e. district avait depuis long-temps l'intention d'opérer. Cette absence, disons-nous, a été la seule raison qui a empêché que la séance n'ait eu lieu, et le rôle du maire, le seul motif qui lui détermina le membre du quatrième district à ne pas siéger.

Que l'on nous dise maintenant si, parceque tel ou tel membre se trouve, sur certains points, en opposition avec le maire, c'est là une raison suffisante pour négliger des affaires bien plus importantes pour la ville, que celle de la chambre que l'on doit donner ou au voyer ou au capitaine de la garde?

Cessez donc, Messieurs, de vous conduire de cette manière, de vous dire de ces personnalités qui ne conviennent pas au caractère dont vous êtes revêtus; cessez donc de faire usage de cet esprit d'opposition qui ne fait qu'entraver la marche des affaires municipales et vous siéger régulièrement; pénétrez-vous donc de l'idée que vos constituans ne vous ont envoyés à ce poste honorable, que vous occupez si négligemment, que pour défendre leurs droits et leurs intérêts.

Voici venir la nouvelle année, tâchez de mieux la commencer et de mieux la finir que celle qui va bientôt être écoulée. Et jour des élections approche, et s'il en jour là où le peuple dominera des *lâches* à coté qui se disent chefs.

CONGRES.

SENAT.—Dans la séance du 11 décembre, sur motion de M. Henry Clay, la partie du message du président qui a trait aux relations des Etats-Unis avec les autres peuples, a été référée au comité d'affaires étrangères.

Sur motion de M. Webster, la partie du même message relative aux recettes publics a été référée au comité de finances.

Sur motion de M. Southard, la partie relative aux affaires navales a été référée au comité permanent sur cet objet.

Sur motion de M. Silsbee, la partie relative au commerce a été référée au comité permanent sur cet objet.

Sur motion de M. Tomlinson, la partie relative aux pensions a été référée au comité permanent sur cet objet.

Sur motion de M. Standifer, la partie relative aux affaires intérieures a été référée au comité de chemins et canaux.

Sur motion de M. White, la partie relative aux relations avec les Indiens a été référée au comité permanent sur cet objet.

M. Poindexter a, de plus, proposé que la lettre au comité de terres publiques la partie du message relative à cet objet, et le message en temps opportun.

M. Benton a proposé qu'il fut référé et imprimé le surplus du message.

Sur motion de M. Benton a été adopté le fond suivant il soumettrait une proposition tendant à amender la constitution en ce qui touche l'élection du président et du vice-président des Etats-Unis.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—M. Johnston, de la Louisiane, a soumis la résolution suivante :

"Résolu que le secrétaire de la trésorerie soit invité à faire connaître à la chambre par un rapport, les causes qui ont retardé l'émission de patentes en faveur des personnes qui réclament des terres dans l'Etat de la Louisiane, et dont les titres ont été confirmés par divers actes du Congrès, passés pour régler les réclamations élevées sur des terres situés dans cet Etat."

La résolution soumise le 10 par M. Foster, tendant à obtenir communication des correspondances qui ont eu lieu entre le gouvernement américain et le gouvernement français au sujet de l'indemnité, a été déposée sur le bureau, d'après l'observation, faite par son auteur, que des informations satisfaisantes sur ce sujet avaient déjà été communiquées en comité d'affaires étrangères, ou devaient l'être.

Sur motion de M. Johnson, de la Louisiane :—

"Résolu que le comité d'affaires de commerce soit requis de s'enquérir s'il ne serait pas convenable d'allouer une somme pour détruire les obstacles qui s'opposent à la navigation des navires dans la rivière de la Fourche, à la Louisiane, et pour creuser le port à l'entrée de cette rivière."

Sur motion de M. Garland :—

"Résolu que le comité de terres publiques soit requis de s'enquérir s'il ne serait pas convenable de pourvoir par une loi au règlement des titres des propriétés réclamées dans l'Etat de la Louisiane, sous les dénominations de concessions du baron de Bastrop, du marquis de Maison-Rouge, de Samuel Davenport, et autres."

Au Hâvre, le 11 décembre, à 6 heures du soir, on ne savait encore rien de positif sur la formation du nouveau ministère, on parlait de M. Molé, comme président du conseil et comme ministre des affaires étrangères; le général Guilleminot aurait été appelé à la guerre, M. Pelet de la Lozère, à l'intérieur, M. Colmon aux finances, M. Cte. Duchâtel au commerce; M. Cousin de Fussy à l'instruction publique; et M. Portal et l'amiral Jacob seraient nommés, le premier à la justice et le second à la marine.

En Espagne, on attend de grands succès du commandement qui vient d'être confié à Mina.

Nous avons extrait ce qui suit des journaux de Paris que nous avons reçus par le *Provençale* 1er.

La garde nationale de St. Brieux a adressé une pétition aux chambres, pour demander une amnistie. Cet exemple, dit la *Gazette de France*, va être suivi par la ville de Paris.

L'instabilité des dernières arrangements ministériels excite le mécontentement et l'indignation de toute la nation; la *Gazette* du 12, dit :

"Jamais cette grande nation n'a été témoin d'intrigues aussi méprisables et de passions aussi ignobles que celles dont les hommes du 7 août viennent de donner le spectacle, pendant huit jours.

"Tout ce qui a transpiré jusqu'à présent détruit l'opinion que l'on pouvait avoir de la dignité de notre caractère politique.—La conduite des ministres, leur langage est préférable de celui qu'ils appellent le Roi, leurs ministres pour se tromper et se supplanter, présentent plutôt l'image de vils

---

Gazette & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème. carré ou îlot; et le No. 1, du 4ème îlot ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:

LE LOT No. 1, du 3ème îlot, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau;

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 6 pouces à la rue Moreau, sur 138 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième îlot, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions:—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Etienne Fils, Trieon contre Charles Louis Pierre Janmin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou îlet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No. 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir :—$1133 33 1/3, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

La Président, Directeurs, et Compagnie de la Banque de la Louisiane contre Richard Salter.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie et de vente, comme suit:

Un certain morceau de Terre, situé dans le faubourg Marigny, au bas de la ville, formant le Nord Est de Pencognre des rues Champs Elysées et Moreau, ayant (mesure française) 90 pieds de face sur la première rue, sur 100 pieds de profondeur (mesure américaine) sur la dernière rue.

2°. Aussi:—Tout ce morceau, ou partie de Terre, situé dans le faubourg Marigny, ayant (mesure américaine) à peu-près, 28 pieds de face à la rue Moreau, sur 90 pieds de profondeur, (mesure française.) Ensemble, avec toute les améliorations qui se trouvent sur chacun desdits lots.

Conditions—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, shérif.

Gurlie & Guillot contre Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, et par le consentement des parties, il sera vendu au chantier de charpente de R. & E. W. Morphy, mardi, 30 décembre, à 11 heures et demie du matin, une quantité de balas de Fojt, saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

27 décembre G. W. MORGAN, shériff.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Samuel F. King *contre* Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Herman. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi,

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Trepe, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.

Trois Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, ayant chacune, 30 pieds face à la rue Bayonne, près la rue Bevis, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure par la propriété de W. Mbore.

Et un Lot de Terre situé dans la rue Fonchet, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent; borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sanders.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est déposé au bureau du shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.

27 déc G. W. MORGAN sheriff.

Gurlie & Guillot vs. Charles L. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette Ville, à la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit :

Un Carré ou Ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environné par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Moreau, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir :

Les Lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No. 6, mesure 68 pieds 8 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 88 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 8, mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 68 pieds 8 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit entier ou Ilet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude d'Ortave de Gustave Le Gardeur, not. public.

Conditions : comptant:

27 déc G. W. MORGAN, shériff.

C. A. Belot contre ses créanciers et les créanciers de Belot & Co.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—Par ordre de syndic et en vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu en cette Ville, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le 31 du courant, à midi.

Trois Chevaux et des dessins en bois utiles pour un certain Lot de Terre dans le faubourg Marigny, au coin des rues d'Enghien et Visitle Levée, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions : comptant.

27 déc G. W. MORGAN, shériff.

SUCRE.—2000 boucauts de sucre de qualité supérieure à vendre par 18 déc BLANC & BRUGIER.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 27 DECEMBRE.

ROBIN DES BOIS

OU

LES TROIS BALLES,

Opéra de 3 actes, de MM. Castil Blaze et Sauvage, musique de Weber—Distribution :

Tony,	MM.	Heymbin
Richard,		Bailly
Reynald,		Victorin
Dick,		St. Vieille
Robin des Bois,		Eugène
Anne,	Mmes.	St. Cyr
Nancy,		E Dupuis

Suivi par la première représentation de

CORILLON

OU

LOGE 15 CHEZ MME. DUBARRY.

Vaudeville en un acte, de M. Amiet Bourgeois.

Louis 15,	MM.	St. Albain
L'archevêque,		St. Amand
Colas,		St. Victor
Jules,		Delcroix
Un domestique,		Hénique
La comtesse Dubarry, Catillon 3,	Mmes.	Miller
Henriette,		Girardet
Héloise,		Adeline

ASCENSION de BALLON

MR. GEO. ELLIOT, ayant obtenu du gouverneur la permission fera sa sixième ascension, dans l'enclos qui touche à la maison de l'Etat Rue du Canal, Dimanche prochain à une heure précise de l'après midi. Mr. Elliot, à cette occasion prendra telle mesure, que rien n'empêchera le ballon de partir à l'heure susdésignée.

Ordre de l'Ascension.—A 10 heures, les portes de cet enclos seront ouvertes pour la réception des visiteurs, M. Elliot n'étant muni d'un nombre de Ballons, qu'il fera partir pour l'amusement des spectateurs, et pour donner à l'aéronaute d'autres assurances sur la direction qu'il suivra ainsi que la rapidité avec laquelle il voyagera; à midi il ajustera ses amarres, et après avoir placé ses instrumens philosophiques, il entrera dans sa gondole.

Il lui fera parcourir le cercle des spectateurs, afin que chacun puisse voir le voyageur et son vaisseau aérien; après quoi il donnera l'ordre de couper la corde, et avec sa bannière étoilée, s'élancera dans les régions.

Il a été conseillé à Mr Elliot d'avoir des listes de souscriptions et des billets déposés chez tous les libraires et pensions, pour la commodité des souscripteurs. Les listes de souscriptions ainsi que des billets sont chez les personnes suivantes; Messrs. Hotchkiss et co, rue de Chartres; Benj Levy dito; E. Johns et co. dito, Gaston Brasle dito; Wm. McKean, rue du Camp, à la Bourse Hewett, Swain et co droguistes rue du Canal, à l'hôtel des Planteurs. On en trouvera également à la porte le jour de l'ascension. Prix d'entrée $1; les enfans moitié prix.

27 déc—1

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN, 27 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou de le remettre à la première porte au portier chargé de les recevoir. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes.

23 déc

SALLE D'ORLEANS.

Souscriptions des Bals de Société.

La liste de souscription pour huit Bals est ouverte. Les personnes qui désirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser à M. E. Bertus ou chez M. Jn Davis, où elle est déposée.

9 déc

SALLE WASHINGTON.

Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

SAMEDI, 27 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut desirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer ses chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 27 déc

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

SAMEDI, 27 DECEMBRE 1834.

Grand Bal Paré et Masqué.

Prix d'entrée—Cavaliers $1.00

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 27 déc

CIRQUE DE BROWN.

Et Troupe d'Arène Gymnastique.

Ouvert tous les soirs, dans la rue Natchez, près du Théâtre Américain.

LE directeur en offrant ce spectacle, annonce avec confiance qu'il s'est procuré la meilleure troupe équestre, sous le rapport des talens, et de l'habileté des exercices sur les chevaux, que l'on peut trouver aux Etats-Unis. Cette troupe est composée de MM. *North, Rockwell, Thomas, Burd, Mitch, Davies*, le jeune *Wilmot*, du célèbre *Phillips*, et de l'immitable comique *Blackburn*.

Le directeur mettra tous les soins à varier les divers exercices, en les rendant amusants au public.

☞ Pour les détails, voir les affiches.

Les portes seront ouvertes à 6 heures, et les exercices commenceront à 7.

PRIX D'ENTREE.—Premières $1; Galeries 50 cents.

18 déc:—☞

CARTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ses ENVIRONS.

LES soussignés se proposent de publier une Carte de la Nouvelle-Orléans, sur une échelle assez étendue pour représenter chaque lot et chaque rue très distinctement. Sur cette carte sera comprise la ville proprement dite, et s'étendant jusqu'au lac Pontchartrain, elle représentera Milneburgh. A la partie supérieure elle comprendra Carrollton et l'habitation Volant, dans la partie inférieure, elle contiendra les nouveaux faubourgs Washington et le plan de McDonough; en face de la ville.

Cette carte sera compilée sur les plans actuellement dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, Louis Bringier, arpenteur général, et autres, et sera gravée en cette ville par Henry McDowell.

LOUIS BRINGIER.
HENRY McDOWELL.

L'étendue de la carte sera de cinq pieds quatre pouces, sur quatre pieds six pouces, et sera publiée aussitôt que possible. *Prix de la souscription, dix piastres.*

On recevra des souscriptions aux librairies de MM. Hotchkiss, Mc Kean et Bankcrofts; à la Chambre du Commerce; au Café des Négociants, et à celui d'Orléans.

27 déc—4

JE préviens le public que depuis le 2 décembre 1834, j'ai fait acquisition entre les mains de M. Angaut, d'un fond de cabaret situé rues d'Orléans et Bourgogne, et que, à dater de ce jour, je ne paierai aucune dette provenant de lui. 27 déc—3 JASMIN PAVAGEAU.

A VENDRE,

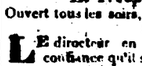

Une bonne VACHE LAITIERE avec son suivant. S'adresser au bureau de cette feuille. 27 déc—3

UNE négresse créole à laver, bonne domestique, blanchisseuse, garantie de bonne conduite fidèle. S'adresser rue St. Louis No. 23. 27 déc—1

QUELQUES caisses de Fleurs Artificielles de tous les prix, une caisse fleurs et garnitures de têtes aju. ées et dorées, pour parure, à vendre par

ANDREWS & BROTHERS,
rue de Chartres, No 19

27 déc

REÇU par le Huntsville, un assortiment de Marchandises de goût très belles, pour parures, bt différentes de ce qui a jamais paru sur cette place.

ANDREWS & BROTHERS,
rue de Chartres, No 19

27 déc

JCHERI FORBET, récemment arrivé de France; et possesseur d'un moyen réputé infaillible par l'expérience qui en a été faite; pour empêcher la fumée des cheminées dans les appartemens, d'honneur d'offrir ses services au public. Par le zèle et la promptitude qu'il mettra à remplir les ordres qu'on lui donnera; il espère de satisfaire les personnes qui voudront l'employer. S'adresser rue St. Pierre, No. 118, entre Bourbon et Dauphine.

27 déc—3

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7944—Robert Farr vs. ses créanciers.—Le session des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit pétitionnaire ait lieu devant M. B Canon, notaire public, le samedi 31 janvier 1835; à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 22me jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.

5 décembre—32

A VENDRE, A BON MARCHE.

UN excellent moulin à sucre horizontal, entièrement complet, ayant même la purgerie, et il a déjà été éprouvé. Il se trouve sur l'habitation de Mr. L. Boutigny à 4 milles au dessus de la ville, d'où il faut l'enlever. On le donnerait à bon marché; si on trouvait à le vendre avant le déplacement. Pour le prix, s'adresser à

J. B. COLLAS & CO.,
rue de Camp, no. 66.

25 déc—3

TRAITES sur Paris, Londres, N. York, à vendre par

T. NICOLET & co.
rue Bienville, No 26.

24 déc—3

CIGARRES DE LA HAVANE.—25,000 cigarres supérieures de la Havane; 5000 de de Trabuco, en débarquement du brick New Castle et à vendre par

Wm. G. HEWES & co.
rue du Camp, no 66.

25 déc

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES.—1 Calèche, 1 Robes de Mousseline et Batiste brodées, Chaîne, et Thibets, ayant droit au drawback.

BORDERES FRERES.

24 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

FDUFOUR & FRERES, ont transporté leur magasin, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, maison de Mr. Cavelier.

24 déc—3

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—Pour ses sucre blanc, en débarquement du brick Betsy, de la Havane, à vendre par

F H PETITPAIN;
Encoignure Chartres et Toulouse.

24 déc

A VENDRE.

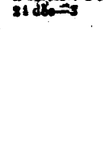

25 excellents Mulets mexicains, à l'écurie de A P Barker, rue St Louis près du marais, S'adresser à Jolia Crosby, No 16, rue de la Levée.

24 déc—3

VENTES A L'ENCAN.

On appelle l'attention des marchands à la vente de fruits qui doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, sur la Levée, près de la Douane. Ces fruits sont de qualité supérieure, et sont les premiers importés directement de Smyrne.

PAR H. J. DONINGON.

IL sera vendu samedi, 27 du courant, sur la Levée, à midi, 400 tambours figues fraîches de Smyrne.

27 déc

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mardi prochain, 30 décembre, à 10 heures du matin, rue St. Louis, No. 43, au dessous de Pauci en magasin de encan de MM. Tricou & Canonge, une quantité de meubles de maison, ayant servi. 27 déc—3

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, 27 du courant, à 10 heures du matin, devant son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra; 4 boucauts et 7 barils bœuf, et langues de bœuf fumés, avaries à bord du bateau à vapeur Grenadier, sur la rivière Ohio, et porté dans ce port, par le bateau à vapeur Red River.

27 déc

PAR J. LE CARPENTIER.

SAMEDI, 27 décembre, il sera vendu, à 10 heures et demie, à son magasin d'encan, pour clore un compte, des couverts assortis, toiles à drap, essuie-mains, etc. Picklenburgs, &c. Conditions à la vente.

27 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

SAMEDI, 27 du courant, à dix heures et demie du matin, à l'Arcade de M. Banks, il sera vendu, du vin de Madère, Cognac, Whiskey, Vin en bouteilles, Couteaux, Fourchettes, Cuillers &c. et une quantité d'ustensils de cuisine qui ont servi au dîner Démocrate.

27 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, 27 du courant, à midi, plusieurs beaux esclaves.

Conditions : 12 mois de crédit.

27 déc

PAR Jos. LECARPENTIER.

SAMEDI, 27 du courant, à midi, à son magasin d'encan, pour clore une facture, il sera vendu, une caisse bas blancs fins pour femmes; 2 do bleus; 1 do chaussons blancs; 1 do dentelles assorties, bobinets, pelerines, voiles, shalls, &c. Aussi, 1 balle couvertures, une peu grande largeur, qualité supérieure, 12 caisses pruneaux.

27 déc

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le mardi, 30 décembre, à 10 heures du matin à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 100, 500 tambours de figues sèches; 25 caisses de pétards, &c. N. B. Les personnes qui voudront se procurer des pétards avant le jour de la vente, peuvent s'adresser au dit magasin d'encan, ou ils trouvent les avoir à l'amiable.

27 décembre.

POUR LA LAVANE OU MATANZAS.

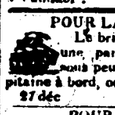

Le brick espagnol TIGRE, capt. Pla, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. PRATS & FILS,
rue Ste. Anne, No. 52

27 déc

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

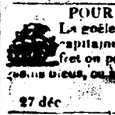

La goélette (paquebot du 1er janvier) CORINNE, capitaine Crocker, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH,
no 28 et 29, Nlle Levée.

27 déc

POUR MATAGORDAS.

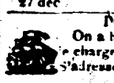

On a besoin d'environ 100 barils pour compléter le chargement de la goelette RINGLEADER. S'adresser à bord, ou à

Wm. L. HEWES & co.
rue du Camp, no. 66.

25 déc

POUR LE HAVRE.

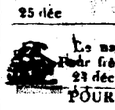

Le navire CHARLES, capitaine Blackmer, pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

J MAGER.

23 déc

POUR LA MOBILE, (par la rivière.)

(Paquebot du 24)

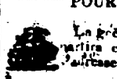

La goélette EMMELINE, capitaine Sawyer, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à vis des magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nouvelle Levée

22 déc

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour de Prevues.—Vente par le registrateur des testaments.—Samedi, 3 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, il sera exposé en vente au bas-in Carondelet, 13,333 pieds de planches appartenant à la succession de feu Paul Mathias Antoine Peychaud. Conditions—comptant. Par ordre de la cour,

27 déc W. F. C. DUPLESSIS, reg

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent Phon. Térance Leblanc juge. Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Joséphine Champagne veuve Pierre Brou. Sur motion de Valsin Brou, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite Joséphine Champagne veuve Pierre Brou, ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en Police du Juge, bureau de notaire public, à l'effet d'élire de 3 syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir. Extrait des minutes de ce 17 Décembre 1834.

A SORAPURU, Greffier

27 déc.—30

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le samedi, 10 janvier 1835, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Ste. Anne, no 30, 12 selles espagnoles, 1 douzaine de sabres, et divers articles de sellerie saisis à la poursuite de T. Tolt. Conditions, comptant.

27 déc B. BEAUREGARD, marshal.

LES soussignés, devant incessamment partir pour France, offrent à vendre aux prix les plus modérés, les articles suivans nouvellement reçus :

200 caisses anisette superfine,
120 caisses liqueurs assorties, superfines,
3 caisses ratafia de framboises,
3 caisses liqueurs polonaises,
1,400 caisses liqueurs assorties fines,
315 do Crème de Noyaux superfine,
220 do Curaçoa, vrai Hollande,
10 do Spubac superfin,
10 do Elixir de Garus superfin,
10 do Crème de Menthe superfine,
8 do Crème de Vanille double,
8 do Crème d'Angélique superfine,
3 do Anisette double recrite en bout blanches,
4 do Crème de Kirch superfine;
10 demi-pipes Cognac, 3ème preuve,
12 barils vin blanc Barsac et Clairac, 27 do.
8 barils Vinaigre de Bordeaux, 30 do.
50 livres Champignons secs,
40 gallons Esprit de vin framboisé pour donner le bouquet au vin,
1 baril Vinaigre framboisé.

BESSON FILS, Frère.

23 déc rue du Maine, nos. 29, entre Levée & Condé

L'ETUDE d'Octave de Armas, notaire, a été transportée à la rue Royale, vis-à-vis de la Bar que Conseildée.

23 déc—3

$10 DE RECOMPENSE.

IL a été perdu sur le chemin du Bayou, dimanche dernier, une flûte. La personne qui l'aura trouvée est priée de la remettre chez J. J. Jandet, rue du Bayou entre Dauphine et Bourbon, ou au Bureau de l'Abeille.

22 déc—6

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Boutigny contre ses créanciers.* La cession des biens de pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il fut ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de feu T. Cère, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 22me jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.

5 décembre—32

A VENDRE, A BON MARCHE.

UN excellent moulin à sucre horizontal, entièrement complet, ayant même la purgerie, et il a déjà été éprouvé. Il se trouve sur l'habitation de Mr. L. Boutigny à 4 milles au dessus de la ville, d'où il faut l'enlever. On le donnerait à bon marché; si on trouvait à le vendre avant le déplacement. Pour le prix, s'adresser à

J. B. COLLAS & CO.,
rue du Camp, no. 66.

25 déc—3

TRAITES sur Paris, Londres, N. York, à vendre par

T. NICOLET & co.
rue Bienville, No 26.

24 déc—3

CIGARRES DE LA HAVANE.—25,000 cigarres supérieures de la Havane; 5000 do de Trabuco, en débarquement du brick New Castle et à vendre par

Wm. G. HEWES & co.
rue du Camp, no 66.

25 déc

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES.—1 Calèche, 1 Robes de Mousseline et Batiste brodées, Chaîne, et Thibets, ayant droit au drawback.

BORDERES FRERES.

24 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

FDUFOUR & FRERES, ont transporté leur magasin, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, maison de Mr. Cavelier.

24 déc—3

SUCRE BLANC DE LA HAVANE.—Pour ses sucre blanc, en débarquement du brick Betsy, de la Havane, à vendre par

F H PETITPAIN;
Encoignure Chartres et Toulouse.

24 déc

A VENDRE.

25 excellents Mulets mexicains, à l'écurie de A P Barker, rue St Louis près du marais, S'adresser à Jolia Crosby, No 16, rue de la Levée.

24 déc—3